



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris, le Lundi 4 juin 2018

Communiqué de presse

Plan d'investissement dans les compétences « 100% Inclusion »

Lundi 4 juin 2018, Muriel Pénicaud, Ministre du travail lance l'appel à projet "100% inclusion", une expérimentation à grande échelle, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, pour favoriser l'accès à l'emploi des moins qualifiés, notamment dans les territoires les plus défavorisés.

Un appel à projet "100% inclusion" est lancé. Toutes les structures, publiques et privées, pourront y répondre. Un jury, présidé par le fondateur dirigeant des boulangeries Eric Kayser, se réunira tous les trimestres pour sélectionner des projets innovants capables d'identifier les jeunes et les demandeurs d'emploi, les remobiliser, les orienter et les accompagner vers l'emploi durable. Par exemple :

- Redonner confiance en soi et en les autres, notamment par des activités culturelles ou sportives, des engagements civiques ou solidaires ;
- Aider à trouver sa voie, entre ce qu'on aime faire, ce pour quoi on est doué, ce dont le monde a besoin et ce qui peut permettre une carrière professionnelle ;
- Conforter son projet professionnel grâce à de nouvelles approches de mentorat et d'engagement des bénéficiaires ;
- Mobiliser de nouveaux outils numériques : l'intelligence artificielle qui aide à personnaliser les parcours d'apprentissage ou la réalité virtuelle.. ;
- Inventer et promouvoir de nouvelles alliances territoriales, organismes de formation, entreprises, associations et collectivités, pour proposer ensemble des parcours intégrés...
- Mobiliser ces alliances pour renouer le dialogue avec tous, à commencer par ceux qui vivent dans le dénuement et l'isolement et à qui personne n'ose plus parler d'orientation vers l'emploi.

Les porteurs de projets devront proposer des éléments de méthodes et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Pour présenter "100% inclusion", Muriel Pénicaud se rend à l'association ENVIE à Strasbourg « *On estime à 500 000 le nombre de personnes démotivées par la recherche d'emploi, lassées des échecs successifs et qui ont baissé les bras. Personne n'est inemployable. C'est un devoir républicain de ne laisser personne sur le bord du chemin. Nous n'avons pas tout essayé. Sortons des sentiers battus. J'en suis convaincue, le 100% inclusion prouvera qu'il existe des solutions efficaces et innovantes encore peu connues, dont le déploiement sera désormais résolument soutenu* »

Qui peut candidater ? Toute structure publique ou privée. Les porteurs de projets sont invités à prendre part à des démarches coopératives avec les acteurs du développement local

Qu'est ce qui est attendu des projets ? Des parcours intégrés et personnalisés, depuis la remobilisation des bénéficiaires jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable, mobilisant de nouvelles approches.

Quel public bénéficiaire est visé ? Les jeunes et les demandeurs d'emploi peu qualifiés, avec en sus la priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville, les zones rurales enclavées et les Outre-mers.

Comment soumettre un projet et comment s'opère la sélection ? Les candidatures se font en ligne, via le site des consultations de la Caisse des dépôts et consignations.